

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	42 (1971)
Heft:	4
Rubrik:	Le 8 mai 1971 à Courtelary : procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 1970, à Porrentruy

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1971

SOMMAIRE

Le 8 mai 1971 à Courtelary — Le Comité de l'ADIJ au travail — Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 1970 à Porrentruy — Rapport d'activité 1970 — Comptes 1970 — Réflexions sur l'aménagement régional — Le port de Bourogne — Chronique économique

Le 8 mai 1971 à Courtelary

Comme de coutume, le numéro d'avril des « Intérêts du Jura » contient le rapport annuel d'activité de l'ADIJ, qui sera soumis à la prochaine assemblée générale de notre association. C'est à Courtelary, le 8 mai prochain, que se dérouleront ces assises. Le chef-lieu de l'Erguel a été choisi en l'honneur du préfet du district, M. Willy Sunier, qui abandonnera à cette occasion ses fonctions de premier vice-président de l'ADIJ, après avoir œuvré durant de longues années au sein du Comité directeur. Ajoutons que ce sera la première fois que l'ADIJ tiendra une assemblée générale à Courtelary.

Le programme de la journée du 8 mai 1971 a été établi de la manière suivante :

- 10 h. 15 Assemblée générale à la Halle de gymnastique.
- 11 h. 30 Conférence du professeur François Schaller, des Universités de Lausanne et Berne : « L'heure des choix ».
- 12 h. 15 Réception de la Municipalité de Courtelary.
- 13 h. Déjeuner à la Halle de gymnastique.

Parmi les points importants figurant à l'ordre du jour de ces assises annuelles, signalons tout d'abord les élections. Notre président, M. René Steiner, a déclaré accepter un renouvellement de son mandat, tout en faisant des réserves quant à la durée de ce dernier. Il aura encore comme tâche principale de mettre sous toit la réorganisation de l'ADIJ, avec la révision des statuts et la création du secrétariat permanent, deux questions sur lesquelles une assemblée générale extraordinaire sera appelée à se prononcer, fort probablement cet automne.

Autre problème important, qui a retenu l'attention du Comité au cours de sa dernière séance, le 2 avril à Delémont, et qui sera plus longuement évoqué en assemblée générale : l'inflation, qui prend en Suisse des proportions inquiétantes. Le professeur Schaller en parlera dans sa conférence de Courtelary, en recommandant l'établissement d'un ordre des priorités dans les investissements. L'ADIJ, qui reconnaît le caractère de gravité de la situation économique, continuera d'y vouer toute son attention et examinera ce qu'elle peut faire de concret pour lutter contre la dangereuse spirale inflationniste.

L'assemblée du 8 mai aura enfin à passer en revue les différents secteurs extrêmement variés dans lesquels l'ADIJ déploie son activité. Le rapport annuel publié dans ce bulletin donne une idée des tâches qui

sont celles de notre association, de son comité et de ses commissions, tâches qui correspondent à peu près toutes à une définition globale de l'aménagement du territoire.

ADIJ

Le Comité de l'ADIJ au travail

Le Comité de l'ADIJ a siégé dernièrement à Delémont sous la présidence de M. René Steiner et en présence de M. Henri Huber, conseiller d'Etat.

Plusieurs mutations dans les commissions ont été enregistrées. M. Georges Morand, député, Belprahon, est remplacé par M. Henri-Louis Favre, maire de Reconvilier, à la présidence de la Commission des affaires communales. Quatre nouveaux membres entrent à la Commission pour la protection de la nature : MM. Francis Benoît, Romont, Walter Bucher, Delémont, Jean-F. Gauchat, Courtelary, et Maurice Thomy, Moutier. MM. Robert Bourquin, Courtelary, et André Corbat, Vendlincourt, feront partie de la Commission des forêts et du bois. M. Ernest Loeffel, La Neuveville, démissionne de la présidence de la Commission agricole, fonction qu'il occupe depuis vingt-sept ans.

Le Comité a ensuite adopté le rapport annuel 1970 de l'ADIJ. Parmi les différents points qui ont été discutés, signalons l'inquiétude des organes de l'ADIJ devant l'inflation et les retards enregistrés dans l'aménagement à grand gabarit du canal du Rhône au Rhin ; sur ce dernier point, M. Henri Huber, conseiller d'Etat, a apporté d'intéressants compléments d'information à la suite des entretiens qu'il a eus à Paris avec de hauts fonctionnaires de l'administration française.

Le Comité de l'ADIJ a pris connaissance des comptes de l'association, qui bouclent avec un léger boni. Puis l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale a été fixé.

Au chapitre des subventions, le Comité de l'ADIJ a voté les subsides suivants : 500 fr. à l'Ecole jurassienne de musique, 1000 fr. au Concours hippique national de Tramelan, 500 fr. au Club équestre « Le Quadrille » de Porrentruy, qui organise d'importantes épreuves, 200 fr. à chacun des comités d'organisation ou sociétés suivants : Fête jurassienne des pupilles et pupillettes, Course de côte des Rangiers, Chœur des jeunes du Jura, Amis cyclistes de Porrentruy (qui organiseront une étape du Tour de Romandie).

Renseignant le comité sur les affaires en cours, M. René Steiner a apporté des précisions sur les divers sujets suivants :

- Envoi d'une nouvelle requête à la Direction du BLS en vue de la suppression de la surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges.
- Préparation d'une démarche commune de tous les cantons intéressés auprès du Conseil fédéral en vue de la sauvegarde de la ligne CFF Bâle - Jura - Biel - Lausanne - Genève.
- Pourparlers avec le Conseil-exécutif en vue de la création d'un secrétariat chargé, en collaboration avec la Commission sociale de l'ADIJ, d'une vaste enquête sur tous les aspects des activités sociales dans le Jura.
- Publication d'une nouvelle série de fiches du fichier des plantes jurassiennes, série consacrée aux arbres protégés du Jura.

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 1970, à Porrentruy

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal : M. Hubert Boillat, Reconvilier.

Présents : 111 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 10 h. 05 lorsque M. Steiner, président central de l'ADIJ, salue les membres et les invités réunis à Porrentruy et déclare l'assemblée ouverte en ces termes :

Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs,

Au nom du comité de l'ADIJ, j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans cette magnifique aula du Groupe scolaire Auguste Cuenin que le Conseil municipal a mise gracieusement à notre disposition. Nous l'en remercions vivement et saissons l'occasion pour le féliciter avec enthousiasme d'avoir réalisé un groupe de bâtiments scolaires remarquables par leurs conceptions, leurs dimensions, la sobriété de leurs lignes et l'aménagement fonctionnel des locaux.

Et M. Steiner de saluer ensuite, au nom de l'ADIJ, nos invités, en particulier : M. Péquignot, conseiller aux Etats, M. Kohler, conseiller d'Etat, M. Albisetti, chef de l'Office cantonal du plan d'aménagement, M. Tröhler, procureur du Jura, M. Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, M. Voisin, député, M. Sigrist, agent consulaire de France, M. Levoin, représentant de la Chambre de commerce de Belfort, MM. Sunier et Jobé, préfets, M. Parietti, maire de Porrentruy, MM. Kuenzi, Theubet, Godat, Schaller, conseillers municipaux, MM. Nicol et Moritz, représentants de la Bourgeoisie, M. Hainard, conférencier du jour, M. Desponds, directeur du 1^{er} arrondissement des CFF, M. Anliker, directeur du BLS, M. Mohr, directeur de l'EBT, MM. Gorgé, président de Pro Jura, et Froidevaux, président du TCS, MM. Schoch et Vuillemin, président et secrétaire de la Chambre de commerce Bienne-Jura, M. Itten, MM. Wahlen et Luterbacher, représentants de l'OGG, MM. Oettinger, Comment, Krähenbühl et Baumgartner, membres d'honneur de l'ADIJ.

M. Steiner donne connaissance des nombreuses excuses qui lui sont parvenues, en particulier celles de : M. Huber, conseiller d'Etat, M. Béguelin, juge à la Cour suprême, M. Anderegg, de la Direction cantonale des CFF, MM. Eckert et Marti, ingénieurs d'arrondissements, MM. Wilhelm et Schmid, préfets.

En effet, le début du mois de mai est l'époque des assemblées générales. La nôtre a lieu habituellement le premier samedi de mai ; cette année, par égard aux élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, elle a été reportée de huit jours. Aussi, le président adresse aux heureux

élus de sincères félicitations et des vœux pour le succès de leur activité de législateurs ou de gouvernants.

Dans son allocution d'ouverture, M. Steiner déclare tout d'abord :

C'est toujours avec infiniment de plaisir que nous nous réunissons à Porrentruy. La dernière fois, c'était en 1964. Nous avions siégé à l'Hôtel de Ville dans la mémorable salle des conférences qui a vu défiler tant de réunions célèbres et d'orateurs émérites. Beaucoup d'entre nous conservent de Porrentruy des souvenirs du temps de leurs études ; ils aiment retrouver, avec une émotion tout intime, les rues, les places, les portes cochères, les venelles, les allées ombragées où leurs cœurs palpitant d'espérance et d'émoi battaient à l'appel de la vie. Porrentruy, ville d'études, auréolée d'un passé glorieux reste chère à notre souvenir.

M. Steiner évoque ensuite le thème général de cette assemblée :

Le comité central consacre cette assemblée à la protection de la nature, 1970 étant l'année de la conservation de la nature selon une décision du Conseil de l'Europe. M. Bouvier, Dr ès sciences, président de notre Commission pour la protection de la nature, développera, à l'occasion de l'examen du rapport annuel, les tâches de sa commission. A l'issue de nos délibérations, M. Robert Hainard, de Genève, nous entretiendra de la « Réconciliation avec la nature ». Après le repas de midi, l'occasion sera donnée à ceux d'entre vous qui le désirent de visiter les étangs protégés de Bonfol. Enfin, le bulletin du mois de mai, faisant écho à la présente journée, traitera des divers aspects de la sauvegarde de la nature ; il sera distribué à l'ensemble du corps enseignant du Jura bernois romand.

Nous avons lu récemment dans la presse quotidienne ce que M. Jacques Picard, le célèbre constructeur de mésoscaphe, a déclaré selon une dépêche de l'Agence télégraphique suisse, je résume : l'humanité est menacée par toutes les formes de pollution chimique de l'eau, de l'air, du sol, de la nourriture. Lorsqu'il parle de l'eau, M. Picard ne pense pas seulement à nos lacs, mais également aux océans, les plantes n'étant pas uniquement l'alimentation essentielle des poissons mais surtout la plus formidable production d'oxygène dans le monde. Que ces plantes disparaissent, la vie disparaîtra des océans et l'oxygène diminuera à la surface du globe d'autant plus vite que les forêts sont, elles aussi, menacées. Au rythme actuel, dit M. Picard, la catastrophe pourrait se produire dans les trente prochaines années selon certains savants, dans un siècle, selon d'autres.

Nous ne polluons pas les océans dans le Jura, ou si peu direz-vous, cependant l'heure a sonné où nous devons tous, citadins, campagnards, jeunes et vieux, être conscients que la somme des petites pollutions est à l'origine des grandes et que pour maintenir la vie sur la terre, nous devons protéger la nature, sauvegarder notre environnement comme notre bien le plus précieux.

Sur ces considérations, Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte l'assemblée générale de l'ADIJ 1970.

L'ordre du jour est ensuite admis avec une légère modification :

- au tractandum 7, a) élection complémentaire au comité ;
- b) nomination d'un vérificateur des comptes.

2. Procès-verbal

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 1969 à La Neuveville, dont le texte a paru dans le bulletin N° 4 d'avril 1970.

La discussion n'étant pas utilisée, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport d'activité 1969

Ce rapport, présenté à l'assemblée par le comité, a été publié dans le bulletin d'avril 1970 (pages 90 à 117).

Ses différents chapitres sont traités successivement par le président qui fournit quelques explications complémentaires sur l'activité du comité et des commissions. Il relève notamment la publication pour la première fois de la liste nominative des membres de nos commissions et lance également un appel à chacun pour intensifier le recrutement de nouveaux membres.

M. Bouvier, président de la Commission pour la protection de la nature, ajoute quelques compléments sur l'activité et les projets de sa commission.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, le rapport d'activité 1969 est accepté.

4. Comptes 1969

M. Domont présente les comptes 1969 en relevant notamment l'excédent de dépenses, ce qui nécessitera certaines mesures.

M. W. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification, recommandant à l'assemblée d'approuver les comptes. L'assemblée prend cette décision à l'unanimité et donne décharge au comité et au caissier avec ses remerciements.

5. Budget 1970 et cotisations 1971

Le budget 1970 est présenté par M. Steiner. Il est déficitaire et prévoit un excédent de dépenses de 27 830 fr. Depuis qu'il a été établi, le Conseil-exécutif a augmenté sa subvention de 5 000 fr. pour cette année et de 10 000 fr. dès 1971. Aussi, grâce à cette décision, l'excédent de dépenses est-il ramené à 22 830 fr.

Le président présente ensuite une analyse de la situation financière de l'association ; il relève notamment que les excédents de dépenses sont dus à l'intensification de l'activité de l'ADIJ et de ses commissions et à la perte constante et régulière du pouvoir d'achat de la monnaie.

Pour remédier à cette situation, comme nous ne pouvons réduire nos dépenses, il s'agit d'augmenter les recettes, notamment en augmentant nos cotisations et abonnements.

Le budget 1970 ayant été accepté par le comité central, l'assemblée approuve ensuite, avec effet au 1^{er} janvier 1971, les augmentations des cotisations et d'abonnement. Les cotisations minimales pour les communes, sociétés et entreprises passent à 30 fr., pour les membres individuels à 15 fr. et l'abonnement à 15 fr. également.

6. Nominations de membres d'honneur

MM. Loeffel, président de la Commission agricole depuis 1946, Zimmermann et Bühler, membres du comité depuis 1955, sont nommés par acclamations membres d'honneur de l'association. Un diplôme leur est remis.

7. a) Nomination complémentaire au comité

M. A. Oettinger, membre du comité de l'ADIJ depuis sa fondation, est démissionnaire. Il appartient à M. Steiner de le remercier et de lui rendre hommage en rappelant sa longue et fructueuse collaboration, notamment dans les questions ferroviaires. C'est ainsi que nous lui devons en partie la mise en valeur de la ligne Bâle-Suisse romande par le Jura.

Pour lui succéder, et sur proposition du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, M. H.-U. Sulser, archiviste à Bâle, est nommé membre du comité.

7. b) Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Tramelan, arrivée au terme de son mandat de deux ans, sera remplacée par la commune de Porrentruy.

La Commission de vérification est donc constituée comme suit :

M. Waldemar Wüst, président ;
Commune de Laufon (ancienne) ;
Commune de Porrentruy (nouvelle).

8. Programme d'activité

M. Steiner présente au nom du comité le programme d'activité 1970-1971 ; celui-ci comporte, en plus des divers points de l'année dernière, points toujours actuels, l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère au Jura. Ce programme est accepté sans opposition.

9. Divers et imprévu

M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, apporte le salut du gouvernement et félicite l'ADIJ et ses dirigeants qui s'occupent de manière si active de tous les grands problèmes de l'heure. Toutefois, il se demande s'il n'est pas temps de songer de doter l'ADIJ d'un appareil administratif permanent afin d'assumer pleinement dans l'avenir toutes les tâches qui lui sont dévolues.

La parole n'étant plus demandée, la partie officielle est levée à 11 h. 30.

En intermède, on entend les excellentes productions des Petits Chanteurs, puis M. Robert Hainard présente sa conférence intitulée « Réconciliation avec la nature ».

Pour l'ADIJ :

le président :	le secrétaire :
R. STEINER	H. BOILLAT

II. Rapport d'activité 1970

1. Introduction : L'évolution économique en 1970¹

Si l'on veut caractériser d'une manière générale l'économie suisse en 1970, on peut parler d'une accélération du rythme d'expansion basée principalement sur les investissements (de 20 % supérieurs à ceux de 1969) et la demande extérieure. Cependant, par suite du manque de main-d'œuvre, on a déploré une capacité de production restreinte et par conséquent un accroissement important de nos importations. D'autre part, la hausse des prix s'est accélérée et les tensions de la conjoncture ne se sont pas apaisées. Le déficit commercial (excès des importations sur les exportations) a atteint le chiffre record de 5,7 milliards de francs pour l'année 1970. L'excédent de la balance des revenus, selon une estimation de l'UBS, ne dépassera probablement pas 300 millions de francs (2,3 milliards de francs en 1969), malgré un accroissement de l'activité touristique et des revenus des intérêts des placements suisses à l'étranger.

L'économie suisse, dans ses grandes lignes, suit l'évolution conjoncturelle internationale, avec il est vrai un décalage de quelques mois. Cela se remarque en particulier dans la **construction** où l'épuisement des réserves de l'emploi a provoqué un goulet d'étranglement et un enflement des commandes non satisfaites. Malgré cette pénurie de personnel, l'**industrie** a encore augmenté sa production de quelque 6 %, en améliorant ses conditions de production.

Selon une estimation du Crédit Suisse, le produit national brut (somme globale des marchandises et services offerts dans le pays) n'a progressé que de 4 % (5,4 % en 1969) pour atteindre 87 milliards de francs. La fin de l'année 1970 aura favorisé la prise de conscience de l'ampleur de l'inflation, surtout en ce qui concerne les prix à la consommation.

Finances fédérales

En 1969, le compte financier de la Confédération s'est soldé par un excédent des recettes de 28 millions de francs, soit 7109 millions de recettes pour 7081 millions de dépenses). Le compte financier 1970 sera sans doute équilibré, malgré l'accroissement des dépenses de personnel (826 millions de francs au budget), celles-ci étant compensées par l'augmentation des recettes fiscales.

Les dépenses de la Confédération suivent actuellement et depuis plusieurs années une courbe ascendante qui, compte tenu des tendances inflationnistes, ne manque pas d'inquiéter. Cette progression, ces dernières années, a été la suivante :

1965	4920 millions de francs	
1966	5683 millions de francs	(soit une progression de 15,5 % par rapport à l'année précédente)
1967	5874 millions de francs	(3,3 %)
1968	6447 millions de francs	(9,7 %)
1969	7081 millions de francs	(9,6 %)
1970	7581 millions de francs	budget (7 %)
1971	8640 millions de francs	budget (13,9 %)

¹ Ce texte a été rédigé par M. Roger Schindelholz, recteur de l'Ecole complémentaire commerciale de Delémont.

Quelques branches de notre économie

Machines et métaux. — Cette industrie, ainsi que chacun de ses différents secteurs, poursuit son expansion. Pour l'industrie des machines et l'horlogerie, la production a augmenté mais les capacités inutilisées ont également augmenté en raison de la pénurie de personnel. Pour l'**horlogerie** (45 % de la production mondiale actuellement, contre 80 % en 1945), on a assisté à une modification de la répartition des ventes par types de produits, les ventes de mouvements ayant diminué de 6 % alors que les ventes de montres complètes ont progressé de 9 %. L'horlogerie exporte les 97 % de sa production. On a vécu d'autre part une accélération du mouvement de concentration, mais la fabrication suisse reste l'apanage de moyennes entreprises. Selon M. Robert Brandt (Société Suisse pour l'Industrie Horlogère S. A.), qui constate que parmi les premiers fabricants mondiaux de montres ne figure qu'une seule maison suisse contre trois entreprises américaines et deux sociétés japonaises, « on peut parler d'une nouvelle dimension de la concurrence horlogère, non seulement par la taille, mais également par l'origine de cette concurrence qui provient des pays représentant les plus grands marchés du monde ».

Dans l'**industrie des machines**, les exportations de machines, appareils, instruments et véhicules atteindront sans doute 7 milliards de francs. Les commandes, dans chacune des catégories de cette industrie, n'ont pas subi de modifications par rapport à 1969. Les exportations totales de cette industrie ont donc continué à augmenter, bien que le taux de croissance ait fléchi en passant de 18 % en 1969 à 14 % en 1970. Les débouchés extérieurs ont peu évolué ; la part des USA n'a progressé que légèrement, tandis que les exportations à destination de la CEE ont passé de 37,7 à 38,8 % et celles à destination de l'AELE de 18,7 à 18,9 %.

Industrie chimique et pharmaceutique. — Qu'il s'agisse de la production, du taux d'expansion des exportations ou de l'évolution des affaires des filiales à l'étranger, l'industrie chimique et pharmaceutique a connu une surexpansion. Pour les neuf premiers mois de l'année 1970, la production s'est accrue de 7 % par rapport à la même période de 1969. L'excédent des exportations de produits chimiques par rapport aux importations a atteint 1270 millions de francs pour les trois premiers trimestres. Pour cette même période, l'évolution des exportations a été la suivante en millions de francs :

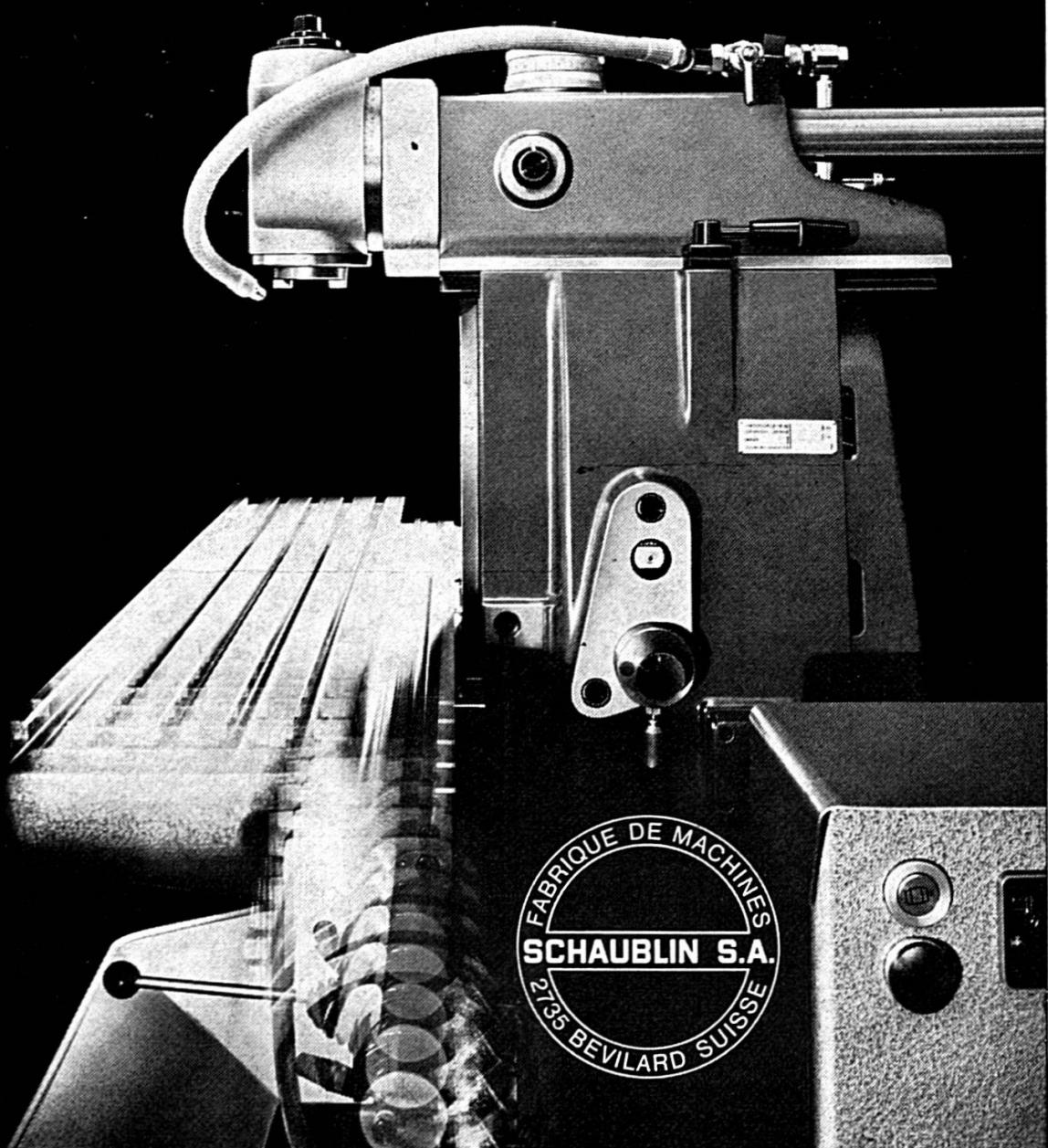
	1969	1970	Variation
Produits pharmaceutiques	624,9	672,1	+ 7,6 %
Colorants	606,5	693,6	+ 14,4 %
Parfumerie	142,4	161,3	+ 13,3 %
Produits chimiques	1718,9	1979,4	+ 15,2 %
Total	3092,7	3506,4	+ 13,4 %

A titre de comparaison, le total des exportations pour l'année 1969 fut de 4253,2 millions de francs.

SCHAUBLIN

13

Fraiseuse universelle
de grande précision





Entre amis
une bonne
Bière

1543

LOSINGER

Maison spécialisée pour :
Construction de routes modernes
Revêtements bitumineux
et goudronnages
TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes
Pavages
Canalisations
Génie civil

LOSINGER S.A.

Entreprise de travaux publics 2800 DELÉMONT Tél. (066) 22 12 47

1547

Agriculture

L'hiver prolongé a retardé la végétation et épuisé les réserves de foin. Les moissons ont été entravées par les pluies d'août. En revanche, le beau temps d'automne a favorisé les récoltes des pommes de terre, des fruits, des betteraves et du raisin. Les céréales fourragères ont connu sur le marché des prix supérieurs à ceux de 1969. Le cheptel bovin a augmenté de 2 % alors que le nombre de vaches a diminué. On se souvient que pour le gros bétail de boucherie, une hausse de 20 à 22 centimes le kilo a été consentie en juin par le Conseil fédéral. Le prix du lait au producteur a été majoré de 2 centimes par kilo en automne 1970. La production de lait a diminué et par conséquent celle du beurre. L'écoulement du fromage enfin n'a pas connu de difficulté.

Selon l'étude de l'UBS consacrée à l'économie suisse 1970, la variation de la production animale a été la suivante pour les trois premiers trimestres correspondants de 1969 et 1970 :

	1969	1970	Variation
Lait (millions de tonnes)	1,9796	1,9676	— 0,6 %
Bétail de boucherie (id.)	0,2342	0,2382	+ 1,7 %
Œufs (millions de pièces)	383,0	464,0	+ 21,1 %

L'exercice 1970 a continué à montrer une expansion de notre activité économique, avec cependant des tensions dues à la pénurie de main-d'œuvre et à la tendance inflationniste. 1970 a connu également un déficit record, en particulier par suite de l'augmentation des importations de biens d'équipement (34,9 % d'augmentation contre 12,6 % en 1969). Relevons encore que le déficit de notre balance commerciale face au Marché commun a été en 1970 de 8015,6 millions de francs, soit un accroissement de 40 % (9,6 % en 1969).

Il est, précisons-le, très difficile de présenter un tableau de l'évolution générale de notre économie de manière aussi succincte ; il serait intéressant de présenter une analyse détaillée des quelque cent cinquante genres d'activités différentes de cette économie fort diversifiée.

Nous indiquons encore quelques chiffres montrant l'évolution économique de la Suisse de 1966 à 1970, chiffres extraits du supplément à « La Vie économique » de janvier 1971 :

	1966	1967	1968	1969	1970
Produit national brut (en millions de francs)	64 625	68 825	74 220	80 700	88 185
Solde de la balance des revenus (en millions de francs)	530	1 040	2 350	2 270	250
Revenu national par tête d'habitant (en francs)	9 004	9 471	10 062	10 730	11 585
Indice de la production industrielle (1963 = 100)	112	116	121	132	139
Indice des prix à la consommation (sept. 1966 = 100)	99,6	103,6	106,1	108,8	113
Indice des prix de gros (1963 = 100)	103,8	104,1	104,1	107,2	111,8

(Les chiffres pour 1969 sont en partie provisoires ; ceux de 1970 sont des estimations.)

Quant à l'évolution plus particulière de l'économie jurassienne, on peut admettre qu'elle est parallèle dans son évolution à celle de l'ensemble du pays, que ce soit sur le plan du taux d'expansion ou sur celui du mouvement de concentration.

2. Organes de l'association

2.1. Membres d'honneur

Georges Moeckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, président central de l'ADIJ, Delémont.
René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Krähenbühl, Dr en médecine, Saint-Imier.
† Alphonse Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
Charles Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
Ernest Loeffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Hans Bühler, conseiller municipal, Tramelan.

2.2. Comité

* R. Steiner, ancien directeur du Collège, Delémont, président.
* W. Sunier, préfet, Courtelary, 1^{er} vice-président.
* H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire et maire, Reconvilier,
2^e vice-président.
* R. Domont, maire, Courtedoux, caissier.
* H. Boillat, maître secondaire, Reconvilier, secrétaire.
Ed. Ammann, conseiller municipal, Delémont.
P. Andrey, maire, La Neuveville.
R. Berdat, conseiller municipal, Moutier.
M. Beuret, Le Bémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
E. Delaplace, Saint-Imier.
A. Gobat, maire, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.
M. Haegeli, député, Tramelan.
H. Huber, conseiller d'Etat, Liebefeld.
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Moeckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
F. Montavon, avocat, Belprahon.
R. Rem, secrétaire communal, Laufon.
G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
E. Stettler, directeur, Granges.
H.-U. Sulser, avocat, archiviste, Bâle.
R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.

J. Schaller, professeur, Delémont.
O. Schmid, avocat, La Neuveville.
* Comité directeur.

2.3 Commissions

Affaires communales (depuis 1934).

Président : M. G. Morand, Belprahon (67).
Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier (48).

MM. P. Aubry, Tavannes (68), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68), W. Jeanneret, Tramelan (68), M. Kaelin, Saint-Imier (70), R. Monnat, Berne (68), F. Monnin, Courrendlin (59), J. Mottet, Orvin (68), R. Steiner, Delémont (48), W. Sunier, Courtelary (48), A. Tschumi, La Neuveville (68).

Agricole (depuis 1944).

Président : E. Loeffel, La Neuveville (44).
Secrétaire : M. Ogi, Bienna (44).

MM. M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, Les Enfers (65), H. Boillat, Reconvilier (69), J. Cerf, Delémont (47), J. Chételat, Courtételle (44), H. Cuttat, Courtemelon (65), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), R. Eschmann, Delémont (68), H.-L. Favre, Reconvilier (60), P. Fleury, Porrentruy (44), J. Gerber, Montfaucon (70), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), W. Houriet, Belprahon (68), J. Lerch, Alle (60), M. Nicolet, Tramelan (50), W. Renfer, Corgémont (50), R. Steiner, Delémont (44), J. Studer, Mont-Lucelle (50), W. Sunier, Courtelary (60), C. Voisin, Corgémont (68), A. Vorpe, Sonceboz (58), P. Wermeille, Saignelégier (57), A. Zbinden, Laufon (50).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Schindelholz, Delémont (66).
Secrétaire : M. R. Jardin, Delémont (56).

MM. P. Billieux, Porrentruy (56), A. Bolliger, Berne (60), H. Boillat, Reconvilier (69), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), W. Jeanneret, Tramelan (58), J. Mamie, Moutier (66), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), R. Steiner, Delémont (56), W. Sunier, Courtelary (60).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69).
Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. H. Bänniger, Laufon (70), J. Biétry jun., Les Enfers (70), H. Boillat, Reconvilier (69), M. Broquet, Courfaivre (70), R. Domont, Courtedoux (69), J.-P. Farron, Delémont (70), H.-L. Favre, Reconvilier (69), Ch. Fleury, Courroux (70), Ch. Frund, Porrentruy (69), Ph. Gigandet, Tavannes (70), M.-A. Houmard, Malleray (70),

H. Knus, Delémont (70), J. Mottet, Orvin (69), D. Roches, Roches (70), A. Röthlisberger, Glovelier (70), R. Staehli, Laufon (70), R. Steiner, Delémont (69), A. Studer, Tavannes (70), W. Sunier, Courtelary (69), Ch. Wisard, Crémunes (70).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66).
Secrétaire : M. F. Guenat, Porrentruy (66).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), P. Erard, Nods (70), H.-L. Favre, Reconvilier (59), J.-P. Friedli, Delémont (70), L. Froidevaux, Les Emibois (68), L. Grosjean, Saignelégier (51), G. Hauri, Tramelan (50), W. Schild, Bellmund (68), R. Steiner, Delémont (37), W. Sunier, Courtelary (60), H. Treu (Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (66).
Secrétaire : M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. P. Aubry, Tavannes (48), H. Boillat, Reconvilier (69), P. Borel, Bienne (60), W. Bourquin, Bienne (51), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), C. Kleiber, Moutier (45), M. Lapaire, Porrentruy (59), M. Leschot, Porrentruy (45), R. Lévy, Delémont (66), M. Schindelholz, Delémont (60), R. Steiner, Delémont (60), W. Sunier, Courtelary (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. G. Rais, Delémont (70).
Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), P. Etique, Bressaucourt (70), H.-L. Favre, Reconvilier (60), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), M. Girardin, Moutier (70), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), Mlle M. Koller, Delémont (69), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Pétermann, Bassecourt (58), F. Savoye, Saint-Imier (50), W. Schaffter, Moutier (66), R. Steiner, Delémont (44), W. Sunier, Courtelary (59).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. R. Steiner, Delémont (51).
Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), R. Domont, Courtedoux (67), V. Dubois, Bienne (69), H.-L. Favre, Reconvilier (60), G. Frepp, Moutier (69), H. Landry, La Heutte (51), A. Merlet, Tavannes (51), G. Mœckli, Delémont (66), R. Peter, Bienne (70), R. Piller, Granges (54), H. Piquerez, Porrentruy (50), O. Schmid, La Neuveville (51), H.-U. Sulser, Bâle (70), W. Sunier, Courtelary (60), E. Troesch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Trafic Nord-Sud (depuis 1962).

Président : M. R. Steiner, Delémont (62).
Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvillier (69).

MM. R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvillier (62), R. Fell, Bienne (62), M. Houlmann, La Neuveville (62), F. Kasser Berne (62), G. Mcéckli, Delémont (62), A. Oettinger, Bâle (62), J. Schnetz, Delémont (67), E. Stettler, Granges (62), W. Sunier, Courtelary (62).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (67).
Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. H. Boillat, Reconvillier (69), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvillier (67), G. Morand, Belprahon (67), R. Steiner, Delémont (67), W. Sunier, Courtelary (67), R. Baumann, Bienne (69).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville.
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.
Représentants de l'ADIJ : M. H.-L. Favre, Reconvillier (60), M. R. Domont, Courtedoux (67).

Routière (depuis 1951).

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvillier (ACS).
Secrétaire : M. E. Siegenthaler, Delémont (TCS).
Représentants de l'ADIJ : M. R. Steiner, Delémont (60), M. W. Sunier, Courtelary (60), M. H.-L. Favre, Reconvillier (67).

2.4. Effectif des membres

Au 31 décembre 1970, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

12	(10)	membres d'honneur ;
130	(130)	communes municipales et bourgeoises ;
78	(78)	sociétés ayant un caractère d'utilité politique ou économique ;
157	(155)	entreprises industrielles et commerciales ;
617	(606)	membres individuels ;
737	(688)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1731	(1667)	au total.

3. Administration

3.1. Séances

Le comité a tenu trois séances en 1970 et le comité directeur s'est réuni vingt et une fois durant l'année.

3.2. Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : auprès de la Chancellerie d'Etat, à Berne (5 janvier 1970), au Fonds de bourses jurassien et biennois, à Biénn (21 janvier), à la Journée agricole à Delémont (22 janvier), au Fonds d'entretien du Schlossberg, à La Neuveville (28 janvier), au Séminaire de l'aménagement du territoire, à Delémont (31 janvier), à la Société d'agriculture, à Delémont (5 février), à la Bernische Erdöl AG., à Berne (25 février), à Pro Jura, à Moutier (11 mars), au Heimatschutz bernois, à Aarberg (3 mai), à la Direction de l'instruction publique, à Berne (4 mai), au Groupe d'aménagement cantonal, à La Neuveville (26 mai), au Conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires BEAG, à Berne (3 juin), à l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation, à La Neuveville (20 juin), à l'Exposition de la protection de la nature à l'Ambassade d'Angleterre, à Berne (16 juin), auprès de Swisspetrol Holding, à Zurich (26 juin), au Marché-Concours, à Saignelégier (9 août), auprès du Ve arrondissement des ponts et chaussées, Les Malettes - Sur-la-Croix (26 août), à la Braderie bruntrutaine, à Porrentruy (30 août), à l'Assemblée générale de Pro Flugplatz, à Biénn (9 septembre), auprès de la Journée d'étude d'aménagement des pâturages, Les Breuleux (25-26 septembre), à l'Ouverture de la Quinzaine culturelle, à Moutier (3 octobre), auprès de la Direction TT Biénn, Inauguration du central de Delémont (8 octobre), au Comptoir delémontain pour son ouverture (9 octobre), à l'Inauguration de Montfaucon (15 octobre), à l'Université populaire, à Saignelégier (24 octobre), auprès de l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, à Berne (31 octobre), à la Direction des œuvres sociales, à Berne (12 novembre), à l'Assemblée générale de Pro Doubs, à Delémont (14 novembre), auprès de la Direction du 1^{er} arrondissement CFF, à Lausanne (16 novembre), auprès de la Direction générale des CFF, à Berne (23 novembre), auprès de la Direction des œuvres sociales du canton, à Moutier (10 décembre), auprès de l'Ingénieur en chef du Ve arrondissement, à Delémont (15 décembre), à l'Exposition jurassienne de Noël, à Porrentruy (19 décembre).

3.3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

- Association bernoise du tourisme pédestre.
- Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
- Association pour le plan d'aménagement national.
- Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).
- Bernische Erdöl AG.
- Chambre de commerce française en Suisse.
- Chambre de commerce suisse en France.
- Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg.
- Comité suisse pour le port de Bourgogne.
- Conférence cantonale des horaires.
- Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
- Fédération suisse du tourisme.
- Fonds de bourses jurassien et biennois.
- Ligue suisse pour la protection de la nature.

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Loterie cantonale « Seva ».
Pro Doubs.
Pro Flugplatz Bern.
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
Ecole jurassienne et conservatoire de musique, Delémont.
Fondation du Vieux-Bellelay.
Parc jurassien de la Combe-Grède.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Société jurassienne d'Emulation.
Société du Musée de La Neuveville.
Université populaire jurassienne.

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association des communes bernoises.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Commission de l'étang de la Gruère.
Conférence économique du trafic romand.
Fédération jurassienne des bourgeoisie.
Foire suisse de Bâle.
Fonds national suisse de la recherche scientifique.
Heimatschutz bernois.
Institut jurassien.
Société bernoise pour l'encouragement des améliorations foncières.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Société suisse de spéléologie, section du Jura.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Volzwirtschaftskammer des Emmentals.

3.4. Finances

Généralités

L'exercice 1970 boucle avec un **excédent de recettes de 432 fr. 32**, alors que l'exercice 1969 accusait un excédent de dépenses de 22 343 fr. 93. On notait également en 1968 un déficit de 10 831 fr. 25. Compte tenu des résultats déficitaires des exercices précédents, le comité de l'ADIJ s'est montré réservé dans l'octroi des subventions.

Subsides versés par l'ADIJ en 1968 : Fr. 26 242.50
Subsides versés par l'ADIJ en 1969 : Fr. 20 689.—
Subsides versés par l'ADIJ en 1970 : Fr. 4 681.—

Le compte d'exploitation de l'immeuble de Moutier a laissé en 1970 un reliquat actif de 5420 fr. 65, tandis qu'en 1968 et 1969 ce compte était déficitaire respectivement de 10 439 fr. 95 et 2505 fr. 85, cela en raison des dépenses provoquées par l'installation du chauffage central au mazout.

Dès 1970, la subvention annuelle de l'Etat à l'ADIJ a été portée à 15 000 fr.

Le compte de la Commission pour l'aménagement du territoire accuse 18 520 fr. 80 aux recettes contre 12 298 fr. 58 aux dépenses. Cet excédent de recettes s'explique par le fait que l'Etat a versé à l'ADIJ en 1970 12 090 fr. de subventions concernant des dépenses comptabilisées dans le courant de l'exercice précédent.

En prévision de la création probable d'un secrétariat permanent à l'ADIJ, le comité a décidé la constitution d'un fonds de réserve en le dotant au départ d'un capital de 30 000 fr. à prélever sur les dépôts libres en banque.

4. Activité du comité

L'activité du Comité central est restée aussi importante que l'année dernière. Ce sont toujours les mêmes affaires qui retiennent son attention. Il s'agit d'affaires permanentes, comme l'amélioration de l'horaire des chemins de fer, l'équipement des voies ferrées, l'alimentation en eau et en électricité des fermes de montagne. D'autres affaires resteront à l'ordre du jour des préoccupations du Comité central jusqu'à ce qu'elles aient trouvé leur aboutissement dans des solutions qui ne dépendent pas de nous et qui exigent un long temps de maturation, comme par exemple la suppression de la surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges, le projet de construction d'une transjurane et l'amélioration du réseau routier en général, la main-d'œuvre étrangère.

L'année 1970 a été celle de la préservation de la nature et le comité n'a pas ménagé ses efforts, en liaison avec la Commission pour la protection de la nature, pour éveiller, dans la conscience populaire, le sentiment de sa responsabilité à l'égard d'un environnement menacé de toutes parts, dans l'eau, sur terre et dans l'atmosphère, par le développement anarchique et accéléré des techniques du monde moderne.

Les questions sociales ont aussi retenu notre attention.

L'augmentation constante des travaux administratifs, auxquels se joignent ceux de la publication d'un bulletin mensuel, a amené le Comité central à se pencher sur l'opportunité de créer un secrétariat permanent.

Certaines de nos commissions ont eu aussi une grande activité. Leurs rapports annuels, publiés dans le présent bulletin, fourniront les renseignements nécessaires.

4.1. Question jurassienne

L'ADIJ n'a pas été mêlée aux tractations devant conduire à une solution satisfaisante de la question jurassienne. Toutefois, nous ne

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13
Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

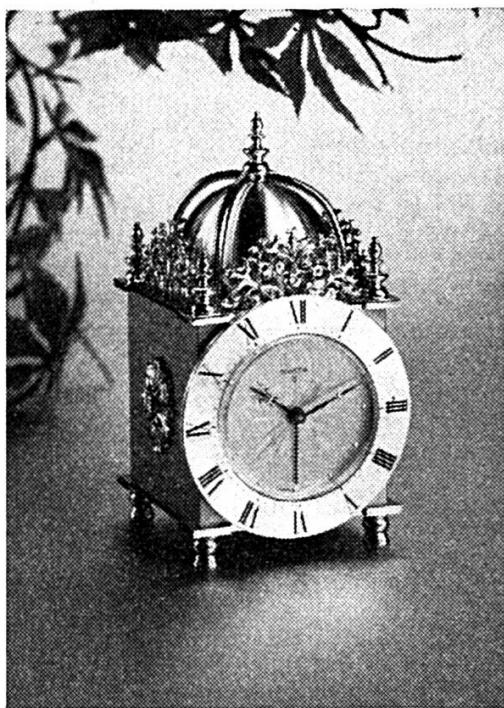
1563

BANQUE JURASSIENNE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Siège social BASSECOURT
Direction DELÉMONT
Succursale PORRENTRUY
Agence MOUTIER

AU SERVICE DES JURASSIENS DEPUIS 1865

1558



Une création signée

SWIZA

Pendulettes
Réveils
Réveils de voyage

Manufacture d'horlogerie
LOUIS SCHWAB S.A.
2800 Delémont

1560



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Membre de l'Association suisse des experts-comptables

Comptabilité

Fiscalité

Expertises

Téléphone (032) 93 15 61

MOUTIER

Rue Centrale 47

1562

pouvons nous dispenser de relever que la date du 1^{er} mars 1970 restera mémorable dans l'histoire du canton et dans celle de la Confédération. Les nouvelles dispositions constitutionnelles cantonales, accordant aux sept districts jurassiens le droit permanent d'autodétermination, sont une innovation sans précédent dans notre histoire.

Dans son message à l'Assemblée fédérale du 26 août 1970, le Conseil fédéral écrit, entre autres : « L'acceptation des nouvelles dispositions constitutionnelles par les électeurs du canton de Berne et la conception qu'elles expriment ouvrent une voie qui tient compte au maximum des exigences juridiques et politiques auxquelles doit satisfaire la procédure de séparation. La population du canton de Berne n'a pas seulement obtenu la possibilité de se prononcer sur la procédure de séparation envisagée, ce qui réalisera la condition *sine qua non* pour la révision de l'article premier de la Constitution fédérale, mais selon le principe fédéraliste de notre Etat, la faculté est offerte à la population du Jura de décider elle-même de son destin... »

La garantie fédérale de l'additif à la Constitution du canton de Berne relatif au Jura a été donnée au Jura le 5 octobre 1970 par le Conseil national et le 7 octobre par le Conseil des Etats.

Il appartient dès lors au peuple souverain de se prononcer, quand le gouvernement le lui demandera ou quand il le demandera lui-même.

En attendant, il sera encore question d'un statut d'autonomie.

4.2. Horaire des chemins de fer

Dans notre dernier rapport annuel, nous annoncions la modification de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les horaires. La nouvelle ordonnance porte la date du 2 septembre 1970. Elle innove, par rapport à l'ancienne ordonnance du 29 novembre 1946, en ce sens que dans la marche à suivre par les entreprises de transport pour l'établissement de l'horaire (tous les deux ans) la première démarche à faire est de recueillir les désirs des usagers.

Les cantons font connaître à la fin de l'automne de la première année d'une période de deux ans les modifications importantes qu'ils désirent voir apporter à l'horaire de la période suivante de deux ans. Les cantons attirent d'une manière appropriée l'attention des usagers sur la possibilité de proposer des modifications.

La nouvelle procédure de consultation des usagers est appliquée dans le canton de Berne depuis l'automne 1969 (voir notre rapport annuel 1969, page 101).

Le projet d'horaire des chemins de fer du 15 décembre 1970 tient compte de la plupart des désirs que nous avions formulés dans notre requête du 2 décembre 1969. Toutefois, il n'y a pas d'améliorations dans les relations entre l'Ajoie et Berne, mais les deux paires de trains internationaux par Delle sont maintenus à l'horaire et les relations entre Tramelan - Vallée de Tavannes et Biel ont été complètement revues et sensiblement améliorées. La plupart de nos demandes de modifications de détail ont pu être satisfaites, soit directement ou indirectement.

4.3. Surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges

La démarche que nous avions entreprise auprès du gouvernement pour obtenir la suppression de cette surtaxe (100 %) entre Moutier et

Granges-Nord par un rapprochement des tarifs à la charge de la Confédération n'a pas abouti (voir bulletin N° 1/1971). Le comité a décidé d'intervenir directement auprès de la Direction du BLS pour obtenir la renonciation au prélèvement de cette surtaxe. Nous savons qu'à l'occasion d'une reprise du BLS par la Confédération, la surtaxe, dite de tunnel, tombera automatiquement. Ce que nous ignorons, c'est la date à laquelle cette reprise se fera.

4.4. Routes

L'ADIJ traite de toutes les questions en rapport avec l'amélioration du réseau routier au sein de la Commission routière jurassienne. Nous poursuivons un but bien précis. La configuration géographique du pays jurassien, son compartimentage, ses liaisons insuffisantes avec l'extérieur, postulent une amélioration sensible du réseau de transit. L'aménagement d'une transjurane entre Boncourt et Oensingen reste l'un de nos principaux postulats. L'adaptation des conditions de circulation au trafic moderne pour le franchissement de nos cols (Pierre-Pertuis et Les Rangiers) fait partie aussi de nos postulats importants.

L'entretien de la route Les Malettes - Sur-la-Croix, qui nous incombe, nous cause des soucis de plus en plus grands.

4.5. Port de Bourogne

Il ne s'est rien passé de spectaculaire au cours du dernier exercice, pour le développement du port de Bourogne. Les travaux d'aménagement du canal à grand gabarit entre Mulhouse et Altkirch, prévus au V^e plan français (1966-1970), n'ont pas été réalisés. Et le VI^e plan (1971-1976) ne prévoit pas d'investissement dans ce projet. Pourtant celui-ci n'est pas abandonné. Son exécution est seulement retardée, pour des raisons budgétaires. Le canal à grand gabarit devant relier le Rhin au Rhône entre Mulhouse et Saint-Symphorien se fera et l'on peut s'attendre à voir figurer la poursuite des travaux avec l'application du VII^e plan dès 1977. Le nouveau port de Bourogne lui-même est construit et équipé. Il s'y fait déjà un important échange de marchandises. En une première étape, la France construira la liaison Mulhouse - Bourogne, ce qui sera fait dans un avenir prochain. Mais Bourogne prendra toute son importance lorsqu'il pourra recevoir des chalands au gabarit européen venant de Marseille et du nouveau port méditerranéen de Fos. Nous attendons cette nouvelle liaison fluviale avec optimisme.

4.6. Aménagement du territoire

Le syndicat des communes du plateau de Diesse a été constitué et est en pleine activité.

Ceux du Clos-du-Doubs et d'Ajoie sont toujours en voie de formation. Ils ont de la peine à démarrer.

4.7. Fichier sur la nature du Jura bernois

La première partie du fichier sur la nature du Jura bernois a paru en automne 1970. Elle est consacrée au répertoire des plantes vasculaires établi par le Dr Ch. Krähenbühl de Saint-Imier. Son financement a pu être assuré. La suite de cette publication sera reprise en 1971 sous une forme différente.

4.8. Main-d'œuvre étrangère

Nous avons combattu l'initiative Schwarzenbach, rejetée par le peuple suisse en votation fédérale du 7 juin 1970. Tous les districts jurassiens, celui de Laufon excepté, ont rejeté les mesures draconiennes proposées par les auteurs de l'initiative. L'alerte a été chaude et nos autorités fédérales mettent tout en œuvre pour limiter d'une façon raisonnable l'afflux de la main-d'œuvre étrangère. Certaines branches de l'activité économique du pays, dans le Jura aussi, souffrent de la pénurie de travailleurs et cherchent par les moyens à leur disposition à compenser ce déficit.

4.9. Alimentation en électricité des fermes de montagne

Nous avons traité une seule requête concernant cette activité de l'ADIJ. Il s'agit du raccordement au réseau électrique d'une ferme de montagne de la commune de Montsevelier.

4.10 Questions sociales

Une attention toute particulière a été vouée aux problèmes sociaux. Ceux-ci prennent, dans le monde moderne, une importance accrue, pour tous les âges et pour toutes les formes d'invalidité et de handicaps. Le Comité central s'est occupé à plusieurs reprises de ces problèmes de liaison étroite avec la Direction des œuvres sociales du canton. Il a fait siennes les propositions de la Commission sociale, dont le rapport fait partie de notre rapport annuel. Il a adressé récemment une requête à la Direction des œuvres sociales pour obtenir de sa part l'appui financier indispensable pour entreprendre de vastes enquêtes ayant pour but d'établir un cahier des besoins actuels et futurs en institutions de tous genres et de réaliser une collaboration plus étroite entre les services existants.

4.11. Secrétariat permanent

L'idée de doter l'ADIJ d'un secrétariat permanent a été soulevée pour la première fois au début de 1967. Il s'agissait d'une innovation si importante que les premières discussions ont abouti alors à un renvoi de la question. Elle a été reprise au cours de l'été 1970 et le Comité central a chargé le Comité directeur de lui présenter un rapport circonstancié pour la fin de l'année. A la séance du 27 janvier 1971, il a admis le principe et demandé au Comité directeur de poursuivre les travaux. Dans la nouvelle phase d'étude, il s'agira d'assurer le financement d'un secrétariat permanent, de préparer la modification des statuts que cette innovation implique et de préparer les propositions concrètes à soumettre à une des prochaines assemblées générales.

Pourquoi un secrétariat permanent ?

Le volume des affaires et celui de l'administration augmentent constamment. Leur poids dépasse depuis un certain temps déjà ce que peuvent supporter les membres du Comité directeur. Pour que l'ADIJ reste viable, il faut lui donner un instrument de travail moderne et efficace, et il faudra trouver les moyens financiers nécessaires. Nous comptons sur la compréhension de nos membres, des communes, des entreprises et des sociétés. Ils auront l'occasion de se prononcer sur l'ensemble du projet.

4.12 Bibliographie jurassienne

Notre secrétaire central a poursuivi ses travaux de rédaction concernant la bibliographie. En mars a paru dans le bulletin un chapitre consacré à la démographie et en juin, un chapitre consacré à la sociologie. Nous sommes ainsi en mesure de répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui nous parviennent.

4.13. Bulletin

Le bulletin a paru douze fois en 1970 comme d'habitude. Son tirage a varié entre 2000 et 3500 exemplaires, 2000 pour les N°s 7, 8 et 11, 2050 pour le N° 9, 2100 pour le N° 12, 2200 pour le N° 10, 2300 pour les N°s 3 et 6, 2400 pour les N°s 1, 2 et 4, et 3500 pour le N° 5 consacré à la protection de la nature et remis gratuitement à tous les membres du corps enseignant de langue française du Jura et de Bienne. La totalité des textes fait une brochure de 304 pages. Nous avons pu bénéficier de plusieurs subventions pour la publication d'articles importants et nous en remercions encore une fois ici les instances qui nous ont aidés financièrement. Notre gratitude va également, sinon en premier lieu, aux auteurs des travaux particulièrement intéressants et dont nous nous plaisons à souligner l'utilité.

4.14 Mémento

L'édition 1971 du « Mémento » des autorités fédérales et cantonales est sortie de presse au mois de février, donc assez tôt pour qu'elle puisse encore être utilisée dans nos écoles avant la fin de l'année scolaire.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

Président : Georges Morand, député, Belprahon

Secrétaire : Francis Arn, chef de section, Reconvilier

Comme en 1969, la Commission des affaires communales s'est préoccupée de problèmes d'intérêt général. Des groupes de travail ont poursuivi leurs études en ce qui concerne :

1. L'épuration et la protection des eaux.
2. La destruction des ordures.
3. Les constructions scolaires.
4. Le Conseil général dans la commune.

Dans le but d'informer les dirigeants des communes, les groupes de travail désignés publieront le résultat de leurs travaux dans le bulletin de l'ADIJ. En ce qui concerne la protection des eaux et la destruction des ordures, deux articles ont paru en 1970 : l'un concernant la « Charte européenne de l'eau » du Conseil de l'Europe (bulletin de juillet), l'autre au sujet de la destruction des ordures (bulletin de novembre).

Le problème de la technique et du coût de construction de bâtiments scolaires étant toujours actuel, une étude paraîtra prochainement. Il s'agira de considérations générales. Cette étude qui paraîtra en plusieurs

articles est le résultat des avis d'un expert en la matière et de longs débats au sein de la Commission des affaires communales.

Si les obligations professionnelles et politiques du député Morand l'ont obligé à quitter la présidence de la commission le 31 décembre 1970, les travaux en cours seront poursuivis. Un nouveau président a été désigné en la personne de M. Henri-Louis Favre, maire de Reconvilier et 2^e vice-président de l'ADIJ.

5.2. Commission agricole

*Président : Ernest Loeffel, ingénieur agronome, La Neuveville
Secrétaire : Marcel Ogi, expert agricole, Delémont*

La Commission agricole s'est réunie deux fois, le bureau restreint a eu cinq séances.

L'effectif comprend 25 membres. Deux démissions ont été enregistrées durant l'année, celles de MM. Joseph Biétry, des Enfers, qui représentait les apiculteurs jurassiens, et Paul Wermeille, représentant de la Fédération suisse du cheval. Leur remplacement interviendra ultérieurement sur la base des propositions faites par les fédérations.

La commission a contrôlé 15 conférences et 19 journées de cours divers. Une journée d'informations agricoles a été organisée le 21 janvier 1970 à Delémont. Au programme : une conférence sur l'arrêté fédéral sur le régime du sucre par M. Raymond Junod, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, à Lausanne. Cette journée a eu un grand succès.

Des diplômes aux ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans ont été délivrés à vingt-cinq lauréats, suivant liste ci-après :

	Nombre d'années	Employeurs
Germiquet Marthe	27	J. Steiner, Grandval
Risler Fritz	26	Fehlmann S.A., Mont-Soleil
Wolf Paul	30	Paul Dubail, Les Pommerats
Bœgli Hermann	25	Anna Amstutz, Pleigne
Fankhauser Fritz	23	2 ^e section, Les Bois
Wyssen Jakob	24	Bourgeoisie de Grandval
Kaempf Rudolf	18	Bourgeoisie de Cormoret
Furer Maurice	18	Bourgeoisie de Courtelary
Furer Vital	16	Bourgeoisie de Courtelary
Gerber Henri	16	Gérard Gerber, Saulcy
Bœgli Alfred	15	Louis Amstutz, Delémont
Loosli Werner	16	Bourgeoisie de Tavannes
Gerber Jacob	15	Famille Blaser, Moutier
Amstutz Jacob	14	Rentsch-Ryser-Käser, Le Peuchapatte
Kocher Alfred	12	Commune de Lamboing
Hirschi Hans	14	Walter Hirschi, Pontenet
Binggeli Adolph	13	Bourgeoisie de Plagne
Morel Gaston	13	René Beuchat, Berlincourt
Grandjean Max	12	Henri Charrière, Vicques
Girardin Jules	12	Bernard Odiet, Pleigne
Disch Hans	11	Wüthrich frères, Courtételle

	Nombre d'années	Employeurs
Wasem Paul	11	Otto Habegger, Bassecourt
Morand Fernand	11	Bourgeoisie de Moutier
Mischler Ernest	10	Commune de Muriaux
Fivian Walter	10	Charles Vaucher, Cormoret

Le contrat de service pour bergers d'alpage rédigé en langue allemande a été traduit et soumis à la Commission agricole pour mise au point. Ce contrat qui a été soumis à la Direction de l'agriculture nous a été retourné avec la remarque qu'il convenait de surseoir à sa ratification dans l'intention d'appliquer pour tout le canton le contrat type de travail pour ouvriers agricoles.

M. Isaak Gerber, agriculteur, à la Pâturatte (Montfaucon), a été désigné pour représenter cette corporation au sein de la Commission agricole.

Pour 1971 un programme varié a été élaboré en collaboration avec les sociétés affiliées dans le cadre de l'OGG.

Comme pour les années précédentes, la Commission agricole s'intéressera à tous les problèmes se rapportant à l'agriculture, ce qui lui donnera un champ d'activité très vaste.

5.3. Commission pour la formation professionnelle

Président : Roger Schindelholz, Delémont

Secrétaire : Roger Jardin, Delémont

La Commission pour la formation professionnelle se compose de quinze membres. Elle s'est réunie deux fois. Une première séance fut consacrée à l'étude du système actuel des bourses d'apprentissage, discussion conduite par M. Henri Bourquin. Une seconde séance permit de mettre sur pied la journée des apprentis méritants à Boncourt. Les orateurs du jour furent le président et le secrétaire de notre commission qui évoquèrent les problèmes de la crise et de la réforme de l'apprentissage. M. René Steiner, président de l'ADIJ, apporta le salut du Comité central.

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant quatorze ans

1957 :	12 lauréats	1964 :	28 lauréats
1958 :	20 lauréats	1965 :	30 lauréats
1959 :	22 lauréats	1966 :	31 lauréats
1960 :	26 lauréats	1967 :	34 lauréats
1961 :	25 lauréats	1968 :	37 lauréats
1962 :	25 lauréats	1969 :	35 lauréats
1963 :	25 lauréats	1970 :	<u>31 lauréats</u>
		Total :	<u>381 lauréats</u>

Répartition par district

Laufon :	29 lauréats
Porrentruy :	52 lauréats
Delémont :	84 lauréats
Franches-Montagnes :	20 lauréats
Moutier :	130 lauréats
Courtelary :	58 lauréats
La Neuveville :	4 lauréats
Bienne :	4 lauréats
Total :	<u>381 lauréats</u>

Classement par professions

Employé (es) de bureau	61	Marbrier	1
Acheveurs de boîtes	2	Mécaniciens ajusteurs	16
Appareilleur	1	Mécanicien de précision	36
Boulangers-pâtissiers	12	Mécaniciens électriciens	4
Bouchers-charcutiers	13	Mécaniciens faiseurs d'étampes	3
Coiffeuses	14	Mécaniciens outilleurs	8
Coiffeurs	3	Mécaniciens sur autos	10
Compositeurs typographes	7	Mécaniciens sur machines	1
Conducteurs typographes	2	Menuisiers ébénistes	10
Couturières	9	Menuisier modeleur	1
Coupeurs en chaussures	2	Micromécanicien	1
Décolleteurs	14	Modeleur sur chaussures	1
Dessinateurs en bâtiment	15	Monteurs électriciens	16
Dessinateurs en génie civil	15	Monteur en chauffage central	1
Dessinateurs sur machines	20	Monteurs d'app. électroniques	2
Droguistes	2	Outilleurs d'horlogerie	1
Electricien sur autos	1	Papetier	1
Employé de laboratoire	1	Peintres	3
Etalagistes décorateurs (trices)	3	Piqueuse en chaussures	1
Forgerons	2	Remonteurs horlogers complets	2
Forestiers-bûcherons	2	Radio-électriciens	16
Horlogers praticiens	7	Serruriers de construction	3
Horlogers rhabilleurs	6	Tourneur de boîtes or	1
Maçons	6	Tourneur de boîtes	1
Maréchal-forges	1	Vendeuses et vendeurs	20
		Total :	<u>381</u>

Statistique des récompenses choisies

Livres (131 lauréats) :	dictionnaires	28
	ouvrages techniques	56
	ouvrages classiques	19
	voyages, aventures	14
	romans modernes	11
	histoire	3
Disques (36 lauréats) :	musique classique	18
	jazz	11
	chansons, opérettes	4

Outillage professionnel (53 lauréats) :	menuiserie	4
	coiffure	12
	électricité	11
	dessin	9
	horlogerie	7
	de mesure	9
	boulangerie	1
Appareils photographiques :		18
Montres et réveils :		110
Articles ménagers :		17
Divers (9 lauréats) :	tourne-disques	1
	microphone	1
	règles à calcul	3
	boussole	1
	cendrier	1
	gants coureur autos	1
	accessoires pour autos	1

5.4. Commission des forêts et du bois

*Président : André Salomoni, inspecteur forestier, Moutier
 Secrétaire : Gérard Letté, ingénieur forestier, Delémont*

Les travaux préparatoires commencés en 1969 et tendant à réanimer la commission se sont concrétisés par la séance de constitution du 10 juillet 1970.

Les 17 membres représentent :

- le service forestier ;
- les associations de propriétaires de forêts ;
- l'association des propriétaires de scieries ;
- l'industrie du bois à papier ;
- l'industrie du panneau.

Un bureau de travail formé dans le cadre de la Conservation des forêts du Jura s'occupera de l'administration, de l'information, d'enquêtes et de recherches statistiques.

Réalisations 1970

1. Enquête sur l'exploitation et la consommation du bois des forêts jurassiennes

Au cours de sept séances de travail, le bureau a établi un catalogue des informations à obtenir puis une enquête-test dans deux communes jurassiennes, afin d'apprecier, par la pratique, les possibilités de récolte des informations. Ces travaux préparatoires ont permis l'établissement d'une formule d'enquête définitive. Parallèlement à l'enquête-production, une enquête-industrie concernant spécialement les scieries a été élaborée. Ces deux enquêtes parallèles se feront pour une seule année, soit l'exercice 1969-1970. Elles seront donc uniquement statiques et non évolutives.



Les pièces matricées à chaud

en métaux légers

sont homogènes, résistantes et
précises. Livrables brutes ou
usinées en ANTICORODAL,
AVIONAL et PERUNAL.

THÉCLA

Société Anonyme Tél.:
2882 Saint-Ursanne 066 — 5 31 55

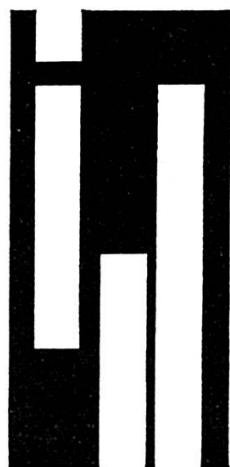
1550

Le journal
que vous
devez lire...

LE DÉMOCRATE

QUOTIDIEN JURASSIEN DU MATIN

Les importantes installations et l'outillage moderne du « Démocrate » lui permettent de confectionner rapidement et à de bonnes conditions toutes les variétés d'imprimés: faire-part, invitations, prospectus illustrés, imprimés pour le commerce et l'administration, catalogues, programmes, plaquettes, brochures, édition.



Conseils, devis sans engagement

IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE

Delémont, téléphone 066/2 17 51

1554

2. Accord commercial pour la vente des bois de service résineux pour la campagne d'achat 1970-1971.

La présence dans la commission des représentants du service forestier, des propriétaires de forêts et des propriétaires de scieries nous a incités à envisager de débattre le problème des ventes et achats de grumes résineuses dans le cadre de la commission. Ces débats eurent lieu le 19 novembre 1970 dans un esprit de très bon augure. Ils aboutirent à la signature d'une recommandation spécifiquement adaptée aux conditions jurassiennes. Cette recommandation a été publiée dans toute la presse du Jura et diffusée aux intéressés.

5.5 Commission pour la protection de la nature

Président : Jean-Claude Bouvier, Porrentruy

Secrétaire : Francis Guenat, Porrentruy

Notre commission s'est réunie trois fois en séance plénière durant cette année, et on dénombre une dizaine de séances en commission restreinte, sans compter les nombreux contacts, expertises et représentations.

Depuis avril 1970, nous bénéficions de la collaboration de trois nouveaux membres : MM. Brogli, garde-pêche, à Saint-Ursanne ; F. Erard, instituteur et député, à Nods ; J.-P. Friedli, ingénieur forestier, à Delémont, représentant la Conservation des forêts au sein de notre commission.

En revanche, c'est avec beaucoup de regret que nous avons pris acte de la démission de M. le Dr Charles Krähenbühl, de Saint-Imier, qui œuvrait dans notre commission depuis 1959. Le Dr Krähenbühl s'est toujours intéressé à la protection de la nature sous tous ses aspects ; ses nombreuses publications, ses démarches incessantes, ses conseils clairvoyants ont permis de faire avancer grandement la cause de la protection de la nature dans le Jura. Nous souhaitons qu'il puisse contempler pendant de nombreuses années les splendeurs minérales, végétales et animales qu'il sut décrire avec talent et protéger avec opiniâtréte.

Le programme de 1970 (bulletin de l'ADIJ N° 4), axé sur une information en parallèle avec l'Année européenne de la protection de la nature, s'est réalisé comme prévu. Le plan initial fut même pratiquement dépassé grâce à l'activité de nombreuses personnes qui ne font pas nécessairement partie de notre commission. Nous ne chercherons pas à établir l'apport de chacun, mais il est réjouissant de constater que ceux et celles, de toutes classes d'âge et de tous milieux, qui considèrent la protection de la nature comme un problème fondamental sont beaucoup plus nombreux dans le Jura qu'on pouvait le supposer il y a seulement une année ou deux.

Sur le terrain par contre, l'Année européenne de la nature s'est caractérisée dans le Jura par de nombreux échecs. Plusieurs projets de mise sous protection ont échoué (par exemple l'étang de La Marnière) ou sont sur des voies d'attente. Une entente avec les chasseurs est impossible, dans l'immédiat du moins. Les pollutions aiguës du milieu aquatique n'ont jamais été aussi spectaculaires, malgré l'année pluvieuse. Le massacre immodéré des carnassiers (des renards en particulier) con-

tinue. L'abattage des vieux arbres biologiquement intéressants augmente de plus belle (on finance même l'abattage de certains arbres fruitiers pour des raisons économiques très discutables). Le gaspillage des terres se poursuit aussi et toujours pour des raisons économiques... qui en fait, cachent très souvent un égoïsme moyenâgeux ou la conservation de la liberté relative de quelques privilégiés. C'est à se demander à quoi sert l'énorme effort d'information qui a été réalisé en 1970 !

Cependant, il faut relever quelques points positifs dans ce bilan pessimiste :

- la réserve des Pontins a doublé de surface grâce à l'achat par l'Etat d'une parcelle située entre les deux autres sous protection depuis 1942 (au total 26 ha. actuellement) ;
- la Commission pour la protection de la nature du Syndicat du plan d'aménagement du plateau de Diesse, présidée par M. Treu, a eu une grande activité depuis juin dernier et l'on peut espérer plusieurs réalisations dans un proche avenir ;
- l'allée boisée du Vorbourg à Delémont a été placée sous protection ;
- le « Répertoire des plantes vasculaires du Jura bernois », établi par le Dr Ch. Krähenbühl, est sorti de presse et la diffusion faite par les soins du secrétariat de l'ADIJ a commencé depuis quelques mois ;
- le projet du passage dans le Jura de l'exposition « SOS Nature » que nous avions proposé au comité de l'ADIJ a été repris par l'Université populaire. Cette exposition a passé à :

Saint-Imier (27 janvier au 2 février) : 1558 visiteurs

Moutier (3 au 9 février) : 1517 visiteurs

Delémont (10 au 16 février) : 1517 visiteurs

Porrentruy (17 au 28 février) : 2197 visiteurs

Soit au total : 6789 visiteurs (4785 élèves, étudiants et apprentis ; 2004 adultes).

5.6. Commission sociale

Président : Georges Rais, directeur, Delémont

Secrétaire : Pierrette Vuilleumier, Moutier

La Commission sociale de l'ADIJ s'est réunie à Delémont, le 17 juin 1970. A cette occasion, elle avait invité les représentants des principaux organismes sociaux jurassiens et les directeurs des maisons d'enfants à entendre un rapport de M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire. Cet exposé, relatif aux problèmes que pose l'enfance handicapée, fut suivi d'un large échange de vues entre les personnes présentes. Il devait ressortir de cette séance :

- l'urgence d'entreprendre une coordination sociale sur le plan jurassien ;
- l'importance des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

A l'issue de l'assemblée, M. René Steiner, président de l'ADIJ, annonça la démission du président de la Commission sociale, M. Willy Sunier, préfet, et celle de la secrétaire Mme Thérèse Schwob. Il remercia, au nom de l'ADIJ, ces personnalités pour l'excellent travail qu'elles accomplirent au service de la Commission sociale.

Le 6 août 1970, Mlle Pierrette Vuilleumier et M. Georges Rais ont été nommés par le comité de l'ADIJ respectivement secrétaire et président de la Commission sociale. La remise des actes eut lieu à Tavañnes le 12 août 1970.

Le 25 septembre 1970, une séance de travail réunit MM. Pétermann, auteur du rapport présentée le 17 juin, M^e Girardin, avocat des mineurs et principal interpellateur à cette occasion, et le président de la Commission sociale. Les options suivantes furent arrêtées :

- la Commission sociale de l'ADIJ doit envisager l'étude simultanée de toute l'activité sociale dans le Jura, dans les secteurs enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge ;
- la création d'un secrétariat général d'enquête permanent permettrait à la Commission sociale de remplir son mandat ;
- une refonte de structure de la Commission sociale est nécessaire. Le président de la Commission sociale est chargé de présenter ces hypothèses de travail sous forme d'un rapport adressé au président de l'ADIJ, jusqu'au 31 octobre 1970.

Le 12 novembre 1970, M. le conseiller d'Etat Adolphe Blaser a convoqué en séance : le président de la Commission de coordination de l'ancien canton pour les problèmes de l'enfance et de l'adolescence, le président de la Commission cantonale pour les problèmes de la vieillesse, quelques députés jurassiens s'intéressant aux problèmes sociaux ou ayant déposé des interpellations parlementaires à ce sujet, le président de l'ADIJ et le président de la Commission sociale de l'ADIJ. La réunion, convoquée pour examiner la coordination entre la Commission cantonale des problèmes de la vieillesse et la Commission sociale de l'ADIJ, déborda ce cadre pour s'attacher à la structure et à l'activité de la Commission sociale de l'ADIJ.

Cette orientation du problème au niveau du directeur des Œuvres sociales du canton nécessitait :

- la convocation d'une séance plénière de la Commission sociale ;
- la mise sur pied immédiate d'un mémoire relatif à la structure et à l'activité de la Commission sociale.

La séance eut lieu à Moutier le 3 décembre 1970. La Commission sociale élabora, à cette occasion, le mémoire qui devra être présenté, par le canal de l'ADIJ, aux instances cantonales intéressées.

Le 10 décembre 1970, M. le conseiller d'Etat Blaser réunit à Moutier les personnes présentes le 12 novembre. Le président de l'ADIJ et le président de la Commission sociale exposèrent :

- le mandat de la Commission sociale de l'ADIJ ;
- le champ d'application des activités de la Commission sociale ;
- la nouvelle structure de la Commission sociale ;
- les modalités d'application et en particulier les incidences financières découlant de cette réorganisation.

A l'issue de cette année d'activité, la Commission sociale prend la liberté de demander à l'ADIJ :

- d'étudier, éventuellement de compléter le mémoire qu'elle a élaboré, puis de l'adopter ;

- de présenter ce mémoire, sous forme de rapport, à M. le conseiller d'Etat Adolphe Blaser, ainsi que ce dernier en a manifesté le désir ;
- de présenter une étude financière relative aux travaux de la Commission sociale et de son secrétariat général d'enquête, à M. le conseiller d'Etat Adolphe Blaser.

5.7. Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

*Président : Jean Christe, instituteur, Courrendlin
Secrétaire : Etienne Chavanne, architecte, Moutier*

Par suite de circonstances spéciales, l'activité de la commission a été réduite en 1970. Néanmoins, plusieurs cas ont été traités et tranchés.

Nous avons dû notamment suivre l'affaire de l'installation d'un caravaning à l'entrée de Saint-Ursanne. En dépit d'une séance de conciliation convoquée par M. le maire de Saint-Ursanne, aucune solution valable n'a été trouvée, de sorte que l'affaire reviendra certainement sur le tapis en 1971.

Une demande de subvention présentée par le comité de restauration du Vorbourg a été transmise au comité central du Heimatschutz suisse avec préavis favorable. Nous voulons croire que le subside sera accordé lors de la séance du mois de mars 1971.

Il en a été de même pour la demande de restauration de l'église de Miserez. Ce bâtiment mérite que l'on songe à lui rendre sa beauté primitive. La demande a, elle aussi, été transmise au Heimatschutz.

De différents côtés nous sont parvenues des demandes de subsides pour des restaurations partielles de fermes. Mais nous devons être très prudents dans l'attribution de secours, car, très souvent, certains objets ou certaines constructions qui ont, et c'est normal, une valeur historique pour le propriétaire n'ont en effet pas la même valeur pour une institution.

Dans chaque cas, nous avons procédé à un constat par l'entremise d'un membre de la commission afin de pouvoir nous prononcer en connaissance de cause.

Nous avons dû également prendre part à la « bataille des Pontins » et nous avons nettement fait entendre notre façon de voir. L'affaire reste à suivre.

Nous espérons pouvoir exercer une plus grande activité au cours de 1971 et restons à disposition des particuliers et communes qui désirent conseils, expertises ou... éventuellement subventions.

5.8. Commission pour l'aménagement du territoire

*Président : Marcel Faivre, architecte, Porrentruy
Secrétaire : Charles Frund, inspecteur des forêts, Porrentruy*

L'année 1970 fut la quatrième de l'existence de la commission. Elle fut aussi une année « carrefour » en matière d'aménagement.

En effet, au niveau fédéral, la législation d'application de l'article constitutionnel sur l'aménagement du territoire prend corps. L'ordonnance d'exécution III de la loi fédérale concernant l'encouragement

à la construction de logements (projet du 24 juillet 1970) est imprégnée du souci de permettre l'application des principes de planification unanimement reconnus. Si cette ordonnance traite essentiellement de l'aide à la construction de logements, elle pose aussi quelques exigences fondamentales qui inciteront davantage encore les communes à mettre sérieusement à l'étude leurs plans d'aménagement. Ainsi l'article 3 — conditions attachées à l'aide — demande que les équipements pour lesquels une aide est requise soient conformes aux plans d'aménagement locaux. D'une façon plus impérative encore, on exige que le plan d'affectation et d'équipement ait pris force obligatoire au moment où l'aide est accordée.

L'article 4 exige qu'une planification correcte soit réalisée au niveau des plans d'affectations, d'équipements et financiers.

On a compris en haut lieu que l'aménagement n'est pas seulement une savante disposition de couleur sur un plan ou la reconnaissance d'un état de faits, mais qu'il nécessite une option pour l'avenir et, par conséquent, un certain engagement politique.

Les répercussions de cette attitude sont très importantes. De l'avis général, l'application de l'article 22 quater de la Constitution fédérale obligera les communes à prévoir l'affectation de leur territoire et l'équipement correspondant. Autrement dit, il s'agit de l'obligation d'aménager le territoire. Cette obligation interviendra par le truchement des cantons qui auront évidemment aussi l'obligation d'étudier leurs plans cantonaux.

Après des années d'études, de recherches, de mises en garde, d'interventions à tous les niveaux, l'aménagement reçoit ses lettres de créances. Les aménagistes peuvent travailler.

Il s'agit maintenant de mieux intéresser à l'aménagement les politiciens, les édiles, les citoyens, afin d'en faire un véritable instrument démocratique au service d'un développement harmonieux.

La tâche de la Commission pour l'aménagement du territoire de l'ADIJ trouve ici sa véritable raison d'être. Celle d'un organisme permettant un dialogue au niveau technique à propos des objectifs locaux et régionaux confrontés à ceux de l'Etat ou de la Confédération. Il est bien évident que ce nouvel ordre, celui de l'aménagement, ne se mettra pas en place sans grincements. On ne passe pas du Code Napoléon à une situation juridique préparant le XXI^e siècle sans fouler des habitudes et susciter aussi des réactions. Il s'agira de démontrer que le nouvel ordre vaut l'ancien et qu'il est surtout indispensable pour satisfaire aux exigences de l'évolution et éviter des catastrophes.

Au niveau du canton, sous la dynamique impulsion de M. Albisetti, on a vu cette année la mise en place de l'Office cantonal du plan d'aménagement faire des pas de géant. Outre un appareillage administratif indispensable, les voies permettant des recherches pratiques socio-économiques ou juridiques ont été tracées. On a créé aussi les structures assurant une meilleure administration des zones comme la mise en place de l'arrondissement Biel-Jura-Seeland que dirige M. R. Baumann, membre de notre commission.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les constructions votée au mois de juin 1970 est fixée au 1^{er} janvier 1971. Cette loi permettra l'application des dispositions de la Confédération sur l'aménagement.

Elle donne aux communes en développement un délai de trois ans pour aborder leurs plans d'aménagement.

Il y a donc quelque chose de changé et l'année 1971 verra se profiler les conséquences plus ou moins valables de l'application de cette nouvelle législation.

On ne saurait uniquement décrire dans ce rapport les conquêtes de l'aménagement au niveau national et cantonal sans parler du travail de la commission. En réalité le programme que nous nous étions fixé s'est accompli partiellement.

L'information a été faite à tous les niveaux au rythme de la disponibilité des membres de la commission. La collaboration avec l'Université populaire s'est poursuivie.

Des conférences ont été organisées en collaboration avec les communes, les associations en formation ou des organismes divers.

Nous avons participé à l'organisation d'un cours sur les contributions d'équipement en collaboration avec l'ASPAÑ, l'Office cantonal du plan d'aménagement, le Groupe cantonal de planification de Berne.

De nombreux contacts ont eu lieu au niveau des communes ou des divers secteurs administratifs de l'Etat pour aborder certains problèmes particuliers d'aménagement.

La promotion des associations de communes a reçu toute notre attention mais elle se heurte à beaucoup de préjugés. Il faut convaincre les maires, les secrétaires, les conseils communaux et finalement les assemblées communales ; ce qui n'est pas toujours facile car on nous oppose souvent la crainte de perdre des libertés essentielles. On cite aussi des cas de mauvaise planification que nous ne pouvons que regretter.

Outre la région d'Ajoie, dont plus de la moitié des communes ont voté le principe d'association, le Clos-du-Doubs, dont sept communes sur huit en ont admis le principe, des commissions de préparation travaillent dans la région de Delémont, des Franches-Montagnes et du Vallon de Saint-Imier.

Une vingtaine de communes travaillent aussi à l'étude d'un plan directeur et pour la plupart elles sont convaincues par cette expérience que l'association est la seule possibilité de maîtriser certains problèmes d'aménagement.

L'enquête du Doubs va bon train et se révèle très intéressante du point de vue scientifique. En revanche, il apparaît souvent difficile de donner une direction pratique aux travaux en cours. C'est la raison pour laquelle nous estimons que les liens entre chercheurs et praticiens doivent être renforcés avant l'établissement des programmes disciplinaires particuliers.

Quant aux grandes options de l'aménagement jurassien, nous estimons que c'est par l'étude des plans régionaux qu'elles recevront une réponse satisfaisante.

Notons aussi que toute proposition dans ce sens peut avoir des suites provoquant la polémique. Il faut éviter que celle-ci intervienne avant que les problèmes ne soient suffisamment étudiés afin qu'elle soit constructive et qu'elle ne tourne pas à la querelle de clocher.

Il faut éviter aussi les spéculations en signalant trop tôt certaines options. C'était bien là l'épée de Damoclès en matière d'aménagement car, il faut le dire, jusqu'à maintenant le spéulateur était roi. La légis-

lation et les applications qu'en faisaient ceux à qui l'avenir est bouché permettaient tous les excès et assombrissaient les meilleurs espoirs. La commission a jugé la situation si importante qu'elle s'est engagée sérieusement à défendre les intérêts publics dans plusieurs cas pouvant faire jurisprudence. Nous ne les citerons pas, car aucun n'est définitivement liquidé. Ce que nous pouvons dire, c'est que de leur issue dépend la possibilité pratique de la protection des sites, celle de la nature et la réalisation à des conditions acceptables des grands projets édilitaires.

On s'étonne avec raison qu'en haut lieu on ne sache pas accorder mieux les nobles intentions politiques avec les moyens d'application. Il paraît inconcevable qu'un arrêté de protection par exemple puisse être pris sans que les conséquences financières en soient mesurées et calculées. Une généralisation de tels procédés ne peut conduire qu'à la faillite quand les réserves ne sont pas suffisantes. Il est grand temps, à ce propos, que l'Etat passe à la planification et se dote d'une politique plus cohérente.

Pour sa part, la commission a fait ce qu'elle a pu par des expertises et des interventions à tous les niveaux.

Par l'activité personnelle de ses membres, l'aménagement s'est trouvé servi en différentes circonstances.

On ne saurait donner la liste complète des activités en faveur de l'aménagement de l'équipe technique de la commission sans être fastidieux. Soulignons simplement la participation aux études de l'ASPAN de Suisse occidentale à Lausanne, les nombreux conseils aux communes, à leurs représentants, aux jeunes qui réclament de plus en plus d'information, ou à des personnalités politiques soucieuses de promouvoir l'aménagement de ce pays.

Il est indispensable aussi d'envisager l'étude et la diffusion des applications de la législation fédérale et cantonale sur l'aménagement. C'est dans ce même contexte que la jurisprudence concernant les indemnités d'expropriation devra faire l'objet de nos préoccupations.

La collaboration avec l'Office cantonal du plan d'aménagement, de même qu'avec les autres organes constitués comme l'ASPAN, la FUS et les régions voisines feront l'objet de toute notre attention. De nouveaux séminaires sont prévus. La tâche continue. Nous sommes mieux équipés maintenant pour la rendre plus efficace et convaincante grâce à la législation nouvelle et à l'institutionnalisation de l'aménagement.

5.9. Commission du trafic ferroviaire

*Président : René Steiner, Delémont
Secrétaire : Hubert Boillat, Reconvilier*

Si la Commission du trafic ferroviaire ne s'est réunie qu'une fois au cours de l'année écoulée, elle n'a cependant pas cessé de se préoccuper de tous les problèmes liés au trafic ferroviaire et en particulier aux horaires.

Ainsi, en février, la commission adressait une requête à la Direction cantonale des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique en priant le Conseil-exécutif de bien vouloir entreprendre une nouvelle démarche auprès du Département fédéral des transports et communica-

tions et de l'énergie pour obtenir, dans l'intérêt de l'économie de notre région, la suppression de la surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges-Nord, en service voyageurs.

Cette démarche n'ayant pas abouti — on nous conseille d'attendre le transfert du BLS à la Confédération — le comité de l'ADIJ décida en décembre dernier, sur proposition de notre commission, d'adresser directement au BLS une requête lui demandant de renoncer au prélèvement de cette surtaxe.

Relevons également que la plupart de nos revendications à propos des horaires ont abouti ; cela est réjouissant mais ne doit cependant pas nous faire oublier que parmi les projets des CFF rien n'est prévu en faveur de l'aménagement de la ligne Bâle-Suisse romande. Aussi, le comité de l'ADIJ a décidé d'entreprendre une action, sur le plan fédéral et en liaison avec les cantons intéressés, en faveur de l'aménagement de cette ligne.

5.10 Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : O. Stalder, directeur, La Neuveville

Secrétaire : J. Aegerter, La Neuveville

A. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

	Indicateurs
Moron	
12 itinéraires contrôlés	30
Montoz	
5 itinéraires contrôlés	19
Franches-Montagnes-Sud	
9 itinéraires contrôlés	20
Franches-Montagnes-Nord	
8 itinéraires contrôlés	—
Franches-Montagnes-Centre	
5 itinéraires contrôlés	22
Raimeux	
9 itinéraires contrôlés	2
Ajoie	
3 itinéraires contrôlés	6
Delémont	
5 itinéraires contrôlés	—
Laufon	
5 itinéraires contrôlés	52
Chasseral	
15 itinéraires contrôlés	35
Total	<hr/> 186

La valeur de ce matériel représente un montant de 6668 fr. environ, sans le matériel de fixation, les poteaux et les marques intermédiaires.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 6 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - bains - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21/22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

Loterie SEVA

1x100'000

8 Opel

4 Kadett / 2 Rekord / 2 Manta

2x 2'000

10x 1'000

Tirage 29 avril

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1970

Moron

	Km.	Indicateurs
Nº 38 : Moutier - Mont-Girod - Court	10,8	25
Nº 38a : Petit-Champoz - Champoz	3,6	2
Nº 38c : Mont-Girod - Champoz	1,1	2
Nº 41a : Le Fuet - Montagne de Saules	3,5	4

Franches-Montagnes-Centre

Nº 13a : Chemin de rive de l'étang de la Gruère	1,7	3
Balisage local de Saignelégier		22

Ajoie

Nº 10 : Porrentruy - Montvoie - La Motte	14,1	7
--	------	---

La valeur de ce matériel représente un montant de 1245 fr. environ.

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1971

Moron

	Km.
Nº 47 : Delémont - Châtillon - Mont-Dessus	9,1
Nº 48 : Courtételle - Mont-Dessus	4,6

Chasseral

Nº 1b : Vingelzwald - Alfermée - Tüscherz (chemin des rives)	1,7
---	-----

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

L'inventaire et le contrôle de l'état des tableaux d'orientation a été établi dans les districts suivants :

Franches-Montagnes-Sud - Franches-Montagnes-Centre - Chasseral - Ajoie - Delémont - Laufon - Moron - Montoz.

D. GUIDES TOURISTIQUES

- a) Parution de la traduction française du guide des « Chemins des crêtes du Jura suisse ».
- b) La traduction du guide « Autour de Biel » est terminée mais n'est pas encore sortie de presse.
- c) La traduction en allemand du guide de Chasseral est en préparation.

E. COURSES ORGANISÉES

15 mai 1970 :	Porrentruy - Montignez - Boncourt 125 personnes (M. H. Studer)
18 mai 1970 :	Flüh - Burg - Rämel - Kleinlützel 50 personnes (M. L. Hänggi)
11 octobre 1970 :	La Chaux-de-Fonds - Saut-du-Doubs - Les Brenets 180 personnes (M. H. Studer)

F. AUTRES ACTIONS

Une journée d'instruction pour les chefs de district a eu lieu à Saignelégier le 2 mai 1970, sous la direction de M. H. Studer, chef d'arrondissement.

5.11 Commission routière jurassienne

*Président : Ch.-A. Tièche, ingénieur, Moutier
Secrétaire : M. Siegenthaler, Delémont*

Avec d'autres problèmes d'actualité, le réseau routier jurassien a fait parler de lui cette année. En effet, la polémique engagée par certains milieux au sujet de la « Transjurane » a fait couler beaucoup d'encre et provoqué beaucoup de réunions, séances, forums et résolutions. Les milieux politiques s'en sont emparés et des motions ou interpellations déposées au Grand Conseil.

Nous manquons aujourd'hui de recul pour juger objectivement la situation et l'aspect positif ou négatif des conséquences — et des causes — des antagonismes en présence. Il vaut néanmoins la peine de faire le point, du moins de tenter de le faire.

Dans sa déclaration au Grand Conseil du 18 novembre 1970, le directeur des Travaux publics du canton de Berne déclare en substance :

1. L'étude d'une transjurane, proposée par le Gouvernement bernois au Conseil fédéral et correspondant d'ailleurs à la motion acceptée par les Chambres fédérales de M. Simon Kohler, conseiller national, est à l'étude à l'échelon fédéral. Son tracé : Boncourt - Moutier - Oensingen.
2. L'aménagement, en cours d'exécution, du Taubenloch, sera poursuivi avec route à quatre pistes jusqu'à Tavannes, via Sonceboz.
3. Le franchissement de Pierre-Pertuis sera étudié et deux variantes sont envisagées, soit :
 - par le col ;
 - par le tunnel.
4. La liaison Moutier-Tavannes est présentement à l'étude, et une route de type expresse à deux pistes, évitant la plupart des localités, est envisagée.
5. L'aménagement du réseau actuel sera poursuivi, quels que puissent être le tracé définitif de la Transjurane et les délais d'exécution de cette dernière.

Nous constatons que le Conseil-exécutif a ainsi accepté les propositions de la CRJ formulées dans le mémoire de 1967 et nous en sommes heureux.

Ce mémoire demandait entre autres :

1. une transjurane Boncourt - Moutier - Oensingen ;
2. aménagement du Taubenloch en première urgence, avec route à quatre pistes ;

3. une étude attentive et poussée de la liaison Moutier - Sonceboz, y compris un éventuel tunnel à Pierre-Pertuis.

En plus la CRJ demandait :

- la route N° 18 Delémont-Saignelégier doit être promue au rang de route principale ;
- la route Sonceboz - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds fait partie du réseau de base des routes du Jura et son aménagement devrait se faire dans les dix prochaines années (à partir de 1967 !).

Il y aura désormais lieu de se soucier de ces deux routes et d'inclure encore certainement l'amélioration de la route Saignelégier - Tramelan - Tavannes dans notre programme.

En ce qui concerne le domaine financier, une étude entreprise par les milieux intéressés, sur la base des statistiques publiées par la revue « Route et Trafic », démontre que l'effort du canton de Berne dans tous les domaines routiers, soit :

- entretien ordinaire ;
- améliorations et aménagements ;
- constructions neuves

est très en dessous de la moyenne suisse. Nous comprenons les soucis de trésorerie de notre argentier cantonal. Mais la question à poser est de savoir si nous avons le droit de laisser se détériorer notre réseau routier, héritage précieux reçu de nos prédecesseurs, sous prétexte qu'il n'y a pas d'argent. Les impératifs économiques nous obligeront plus tard à réinvestir, mais alors à quels prix ?

A ce sujet, la CRJ n'est plus la seule à s'inquiéter de la situation. En effet, dans un communiqué de presse publié le 10 septembre 1970, la Ligue routière bernoise estime que si le canton veut rattraper le retard existant et envisager un réseau routier correspondant aux exigences que l'avenir imposera, il faudra doubler les investissements envisagés et s'il le faut envisager un emprunt correspondant.

Nous pouvons donc affirmer que ce ne seront pas les avertissements qui auront manqué à notre gouvernement à ce sujet.

Nous pensons quant à nous que la situation financière du compte routier est prise très au sérieux à Berne. Les derniers crédits budgétés le montrent et l'augmentation est sensible. Toutefois, là non plus, notre attention ne devra pas se relâcher.

- Il y a également lieu de prévoir des comptes séparés pour :
- l'entretien ordinaire (budgétables et prévisibles)
 - les constructions neuves
 - les dégâts dus au gel (imprévisibles)
 - le déneigement

Il est en effet inadmissible que des constructions neuves ou des améliorations doivent être remises à plus tard, parce que les dégâts dus au gel ou simplement que la rigueur de l'hiver exige des frais de déneigement qui doivent être prélevés par exemple sur les crédits d'aménagement ! Une telle politique n'est pas concevable.

Dans le but de diminuer les frais de déneigement, le canton de Vaud vient de prendre des mesures techniques rigoureuses. Ne pourrions-nous pas nous en inspirer ?

Signalons pour terminer que la CRJ est intervenue à plusieurs reprises à la Direction des travaux publics à Berne pour que le canton reprenne à son compte la route de La Scheulte, que les communes de La Scheulte et de Mervelier ne peuvent plus entretenir, par suite de l'augmentation de charges dues au trafic en constante progression.

6. Conclusions

Une année d'intense activité de la part du Comité directeur et des commissions, de grandes responsabilités aussi pour le Comité central, a trouvé son reflet dans les pages qui précédent, mais aussi dans quelques numéros de notre bulletin mensuel. L'année de la sauvegarde de la nature a été largement soutenue par plusieurs manifestations et réalisations. Le cri d'alarme lancé par les savants du monde entier pour tenter d'assurer la survie de l'humanité dans un monde menacé par les pollutions les plus diverses, nous devons continuer de l'entendre et coopérer dans la mesure de nos moyens à la lutte commune.

L'année 1970 restera pour notre association une année importante puisqu'elle marque l'amorçage d'un tournant important de son organisation et de ses méthodes de travail. C'est en 1971 que devrait sonner l'heure de la création d'un secrétariat permanent.

En achevant le présent rapport, il nous reste un important devoir à remplir. Nous adressons à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré à nos travaux, aux membres du Comité directeur, du Comité central, aux présidents et aux membres de nos commissions, au rédacteur du bulletin, et finalement à tous nos membres et souscripteurs d'annonces, qui par leur fidélité et leurs contributions nous ont donné les moyens financiers indispensables à notre activité, notre très vive reconnaissance.

Au nom du comité

le président : le secrétaire :

René STEINER Hubert BOILLAT

III. Comptes 1970

1. Extrait du compte de profits et pertes

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration	399.70	40 270.—
Cotisations	22 689.30	
Bulletin	29 375.35	34 621.55
Produit des titres et dépôts	5 331.10	
Produits de la Seva	39 300.—	
Subventions	20 250.—	4 681.—
Commissions		15 143.15
Commission d'aménagement du territoire	18 520.80	12 298.58
Fichier « Plantes »	12 936.60	14 777.90
Immeuble, rendement net	5 420.65	
Amortissement		1 999.—
Création d'un fonds de réserve pour le secrétariat permanent de l'ADIJ		30 000.—
Excédent de recettes	432.32	
	<hr/>	<hr/>
	154 223.50	154 223.50

2. Bilan de clôture - Exercice 1970

ACTIF

	Actif Fr.	Passif Fr.
Caisse	13.30	
CCP 25 - 20 86	3 739.81	
Titres, DL N° 749 BPS Delémont	86 000.—	
Titres, DL N° 2574 BPS Moutier (immeuble)	16 000.—	
Dépôts s/ép. N°s 531734, 35350, 12703, 21894	59 475.25	
C/c. 945725 BPS Moutier (immeuble)	11 960.30	
Immeuble (valeur officielle)	111 300.—	
Mobilier	1.—	

Fonds spéciaux

Fonds du sentier des gorges de Moutier (titres 15 000 fr. + épargne 3742 fr. 70)	18 742.70	
Fonds du cinéma	3 672.10	
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien	12 902.09	
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont	9 680.80	
Fonds de réserve pour le secrétariat permanent de l'ADIJ	30 000.—	
	<hr/>	<hr/>
	74 997.69	74 997.69

PASSIF

Fonds spéciaux susdécrits		74 997.69
Fortune au 14 février 1970	288 057.34	
Excédent de recettes pendant l'exercice 1970	<u>432.32</u>	
Fortune au 16 février 1971	288 489.66	288 489.66
	<u>363 487.35</u>	<u>363 487.35</u>

Courtedoux, le 16 février 1971.

Le caissier : R. DOMONT

3. Procès-verbal de vérification

Nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'exercice 1970, présentés par le caissier René Domont.

Par de nombreux sondages, le pointage de pièces justificatives, nous avons vu l'essentiel des écritures, et constaté l'exactitude des comptes 1970.

Nous nous faisons un plaisir d'en recommander l'acceptation, d'en donner décharge au trésorier et au comité et d'adresser à M. René Domont les compliments mérités pour sa gestion exemplaire.

Porrentruy, le 20 février 1971.

Les vérificateurs des comptes :
signé : Waldémar WÜST
Robert COULLERY

Réflexions sur l'aménagement régional

Les diverses communes d'une région, particulièrement en milieu urbain, sont très souvent imbriquées. Malgré l'autonomie que leur accorde le droit cantonal, elles ne peuvent pas résoudre efficacement leurs problèmes si elles n'entreprendront pas certains travaux en collaboration avec les communes voisines. Il suffit de penser aux problèmes que posent la construction et l'implantation d'écoles supérieures, d'hôpitaux, d'infrastructures techniques, d'usines d'incinération d'ordures, etc. On a donc souvent vu des communes se grouper pour mener à bien certaines tâches. Dépassant ce stade, d'autres communes ont ressenti le besoin d'étudier leur plan d'extension en commun. Plusieurs organisations régionales ont effectué d'excellents travaux. Ces plans directeurs élaborés en commun servent de base à l'aménagement local des communes, mais ils n'ont pas un caractère d'obligation. Le pouvoir financier et fiscal des communes sont parfois si divergents que les intérêts particuliers prennent souvent le pas sur les intérêts régionaux. Dans la commune de Muri par exemple, le taux fiscal est de 1,4, dans la ville de